

# Grève et manifestation le jeudi 5 Mars

## 10h00 en Haut des allées Jean Jaurès

### Préavis CGT 1914

**Projet de loi retraite, l'obstruction du gouvernement ne passera pas, La démocratie vaincra !!!**

Depuis des mois, Macron et le gouvernement utilisent la provocation suivie de la violence d'Etat ainsi que toutes les ficelles d'un pouvoir aux abois, pour museler la revendication ultra majoritaire dans le pays : **le retrait du projet de loi sur les retraites et ouverture de négociations sur la préservation et l'amélioration du système par répartition solidaire actuel.**

Il fait de même à l'Assemblée Nationale en sabotant le travail en commission et en refusant de répondre aux questions dans l'hémicycle, renvoyant ces dernières à 29 ordonnances et à un indicateur qui n'existe pas et serait à inventer....

En opposition à la campagne médiatique orchestrée, la réalité est que l'obstruction ne vient pas des amendements mais de l'incapacité et donc, du refus de défendre par les arguments ce projet de loi !

C'est une atteinte au suffrage universel et à la représentation nationale inégalée dans l'histoire ! Cela saute aux yeux, le gouvernement fait le dos rond en attendant le moment du vote d'un projet comportant de nombreux trous par sa majorité de « députés playmobil ».

**Le 49-3 est une atteinte à l'Etat de droits et à la Démocratie.  
La CGT ne l'acceptera jamais !**

**Le 49.3 est anti républicain car il renforce le pouvoir de l'exécutif au détriment du législatif. Cet article a été utilisé plus de 80 fois depuis 1958 et toujours pour des textes de lois de régression sociale, contre la population et les travailleurs, bien souvent en prolongement de la répression des mobilisations!**

Poussés par le MEDEF et les fonds de pension, le président de la République et son premier ministre ont déclaré la guerre aux salariés, actifs, retraités, privés d'emplois et à la jeunesse de notre pays.

Le mouvement social qui gronde depuis plusieurs mois a provoqué l'échec politique du couple MACRON/PHILIPPE. Le gouvernement a définitivement perdu la bataille des idées. **Personne ne veut d'une retraite à point qui ferait baisser le montant des pensions et augmenterait la précarité des travailleurs âgés. Les français, à l'unisson des salariés réclament que le système de retraite actuel soit étendu et amélioré.**

Puisque Edouard Philippe a choisi la confrontation, l'aboutissement de la motion de censure doit primer sur toute autre considération.

**A la veille des élections municipales, les travailleuses et les travailleurs sauront identifier les forces politiques qui défendent les conquises sociales et celles qui en sont les adversaires, par conviction ou manque de courage.**



**Unis et déterminés jusqu'au retrait !**

**Pour une société démocratique, de justice et solidaire !!**

# FORMULAIRE D'INTENTION DE GREVE

## Cette déclaration et son contenu demeurent confidentiels

Le seul objet de cette déclaration est le respect par l'entreprise des obligations issues de la loi du 20 août 2007 tendant à pouvoir déterminer à l'avance le niveau de service en situation perturbée, d'en informer valablement les voyageurs et de le mettre en œuvre. Ce formulaire est à remettre au bureau de gestion de votre entité.

MATRICULE :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

Déclare avoir l'intention de faire grève dans le cadre du préavis déposé par la CGT :

### Préavis CGT 1914

Au jour(s) et heures/équipe suivants : (le conducteur voltigeur n'indique que les jours s'il ne connaît pas son planning pour la période considérée)

### Le 5 mars 2020 :

Date et heure de remise de ce formulaire d'intention :

Signature du salarié

Nom et signature de la personne habilitée

Extraits de l'accord de branche du 03 décembre 2007 relatif au développement du dialogue social, la prévention des conflits et de la continuité du service public dans les transports urbain de voyageurs.

*C'est grâce à l'implication et l'engagement fiable de tous, notamment en cas de grève, que les voyageurs pourront bénéficier effectivement d'informations fiables et précises sur les services en fonction, afin de connaître la situation exacte et subir le moins de désagrément possible le jour de la grève.*

*La mise en œuvre concrète de la continuité du service, dans le respect du droit de grève, ne peut se faire que si chacun des acteurs concernés participe loyalement, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent, à ce que le niveau de service annoncé et l'information afférente soient respectés et précis.*